

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
VILLEFRANCHE - TARARE



214846

Dénomination : KWINTET FRANCE

n° de gestion : 1967B00006

n° d'identification : 955 512 074

n° de dépôt : A2010/002077

Date du dépôt : 19/10/2010

Pièce : décision de l'associé unique du
28/06/2010

6736

KWINTET FRANCE

Société par actions simplifiée au capital de 3.235.140 euros

Siège social : 320 rue Georges Foulc

69400 Villefranche-Sur-Saone

955 512 074 RCS Villefranche-Tarare

Déposé au Greffe
du Tribunal de Commerce
de VILLEFRANCHE-TARARE
le 19 OCT. 2010
sous le n°

2010/2077

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS

DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 28 JUIN 2010

PREMIERE DECISION

L'associé unique prend acte de la démission de Monsieur Anders Grönlund Pedersen des fonctions de Président de la Société à compter du 1^{er} juillet 2010 et décide de nommer en remplacement:

Monsieur Mikael STERNBERG

Né le 26 juillet 1965 à Kobenhavn (Danemark)

De nationalité danoise

Domicilié Bukkeballevvej 25A, 2960 Rungsted Kyst, Danemark,

pour une durée illimitée, à compter du 01 juillet 2010.

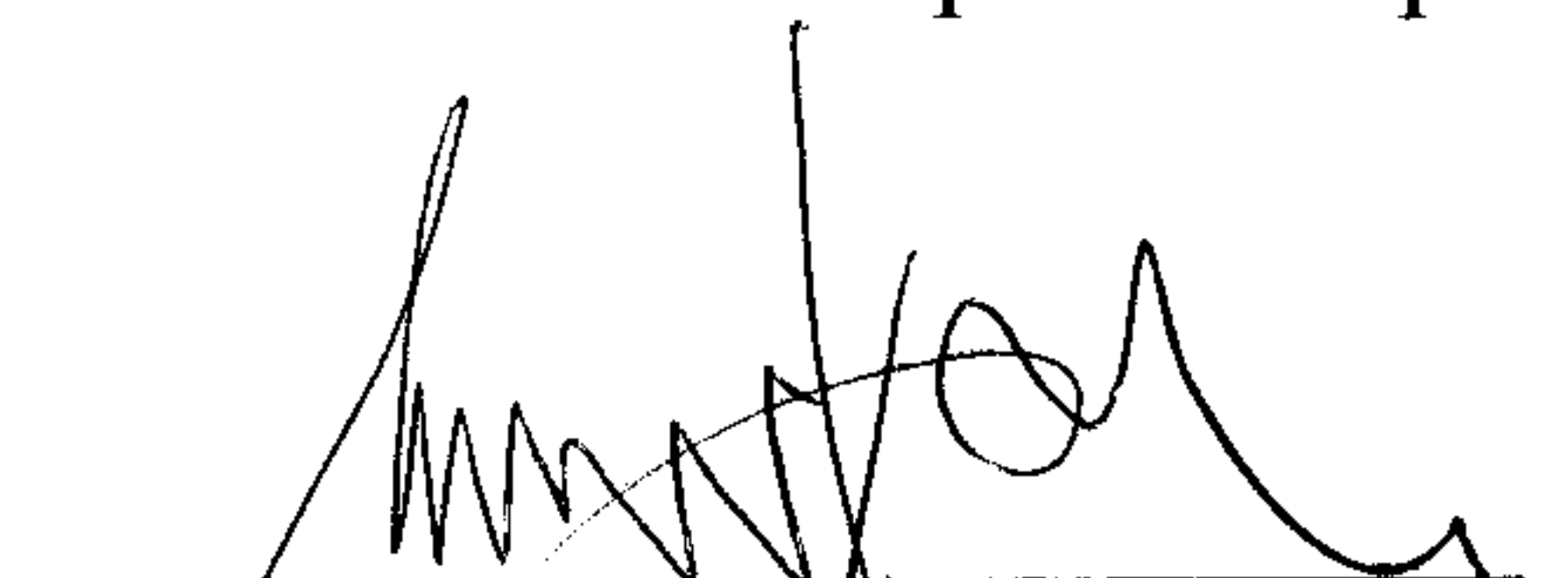
En sa qualité de Président, **Monsieur Mikael STERNBERG** jouira des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et des dispositions légales et statutaires, et notamment de l'article 11.2 des statuts. Il représentera la Société dans ses rapports avec les tiers.

Le Président ne sera pas rémunéré pour ses fonctions. Il aura cependant droit au remboursement de l'intégralité des frais de représentation et de déplacement engagés par lui dans l'intérêt de la Société., sur présentation de justificatifs

Monsieur Mikael STERNBERG, introduit en séance, déclare accepter les fonctions de Président qui viennent de lui être conférées et n'être frappé d'aucune incapacité ou déchéance légale susceptible de lui en interdire l'accès.

TROISIEME DECISION

L'Associé Unique donne en conséquence tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes pour procéder aux formalités légales nécessaires.


ANDERS GRÖNLUND